

pas depuis si longtemps, car nous en sommes à peine rendus à 15 jours de discussion, à la Chambre.

Je crois avoir exprimé mon opinion plusieurs fois sur cette question du drapeau, et je n'ai pas changé d'idée, lorsque j'affirme que je suis en faveur d'un drapeau national distinctif pour le Canada. (*Applaudissements*)

Le 21 novembre 1962, j'énonçais à la Chambre ce que je croyais être les cinq points sur lesquels nous devons nous arrêter avant de choisir un modèle distinctif qui serait arboré dans tout le Canada, dans toutes les provinces, et aussi pour représenter le Canada dans tous les pays du monde.

Les principes du parti conservateur sont connus à ce sujet, et j'étais fier, jeudi dernier, d'entendre l'honorable député de Qu'Appelle (M. Hamilton)—un homme que j'ai toujours admiré, peut-être parce que je suis plus spécialement dévoué à la cause agricole, à la Chambre—rappeler à la Chambre les principes que le parti conservateur veut conserver dans le choix d'un drapeau national distinctif. Il disait, premièrement, que le drapeau devait être accepté par la majorité des Canadiens; deuxièmement, qu'il devait comporter la reconnaissance de la dualité culturelle et symboliser notre histoire; troisièmement, que le drapeau devait avoir une signification religieuse et, quatrièmement, qu'on devait accepter l'évolution politique du Canada, sans être révolutionnaires.

En 1962, je disais, en premier lieu, que je voulais que ce débat qui retient l'attention de la nation canadienne se déroule dans la dignité et qu'on n'en fasse pas une question de «partisanerie» politique.

A ce sujet, je voudrais dire à mes honorables collègues qui siègent en cette enceinte que nous devons présentement étudier cette question et que lorsqu'elle aura été décidée, il ne faudra pas que ceux qui se sont abstenus de parler à la Chambre parcourent le Canada et soulèvent une race contre l'autre, comme nous l'avons vu souvent dans le passé, et plus spécialement dans notre province, alors que pendant 30 ou 40 ans, on a parlé de la conscription et qu'on a accusé certain parti politique de favoriser la conscription ou la guerre. Si nous ne voulons pas soulever une race contre l'autre, nous devons dire ce que nous avons à dire immédiatement, écouter l'opinion des autres et, par la suite, marcher main dans la main vers l'idéal que nous nous traçons.

Pour que ce premier point soit efficace, il faut éliminer toute «partisanerie» politique, afin que le modèle de drapeau que la nation choisira soit un modèle choisi non pas par un seul homme mais par un groupe représentant tous les partis politiques, un groupe qui n'a aucune raison de faire de la «partisanerie» politique en suggérant tel ou tel

choix. C'était le premier point que je signalais en novembre 1962.

Le deuxième point que je soulevais était le suivant: Si tous les Canadiens reconnaissent la nécessité d'avoir un drapeau bien à eux, par ailleurs, ils ne sont pas tous d'accord sur le modèle de ce drapeau. Tous les députés en sont au courant, et ils ont d'ailleurs reçu, par le courrier, des centaines de modèles pour un drapeau national distinctif. Mais tous ne sont pas d'accord sur le dessin de ce drapeau, et c'est pourquoi le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposé un amendement au projet de résolution, et que l'honorable député de Regina City (M. More) a proposé un sous-amendement.

On veut demander au gouvernement, par cet amendement et ce sous-amendement, de laisser la population décider du modèle du drapeau. Je reviendrai sur cette question dans quelques instants.

Le troisième point était le suivant: Je ne suis pas de ceux qui veulent imposer au reste de la nation un modèle de drapeau. Je suis d'accord que chaque groupe s'efforce de faire comprendre au reste de la nation qu'on devrait choisir tel ou tel autre modèle.

A l'heure actuelle, nous discutons d'un modèle proposé par un homme et qui comporte trois feuilles d'érable rouges, sur fond blanc, avec deux bandes bleues à chaque extrémité. Ce modèle a été choisi, comme je le disais tout à l'heure, par un seul homme, ou un petit groupe, sans qu'il y ait eu discussion auparavant, ni au «caucus» du parti en question, ni même au cabinet.

On arrive avec ce modèle et on veut le donner à la population canadienne. Mais lorsque quelqu'un s'y oppose ou exprime son opinion sur le modèle qu'on a choisi, on lui reproche d'être contre un drapeau national distinctif! Pour ce qui me concerne, je n'aime pas le modèle des trois feuilles d'érable rouges, mais je suis pour un drapeau national distinctif. Je n'aime pas ce modèle, tout comme plusieurs de mes concitoyens de la province de Québec.

A ce stade, monsieur l'Orateur, je voudrais relater un petit fait qui s'est produit chez moi, dans ma maison. Lorsque je suis arrivé avec des modèles du drapeau à trois feuilles d'érable sur fond blanc et bandes bleues, mon petit garçon de dix ans m'a demandé: «Qu'est-ce que c'est»? Je lui ai répondu: «C'est un drapeau que le gouvernement propose à la Chambre des communes». Là-dessus, il m'a demandé: «Quelles sont ces trois choses que nous voyons au centre»? Je lui ai dit: «Ce sont des feuilles d'érable». Il m'a répondu: «Papa, nous avons des érables sur notre ferme, nous en avons dans la cour, et ce n'est pas comme cela que nous voyons les feuilles d'érable. Ce ne sont pas les feuilles d'érable que